

et social, le Canada suit de très près depuis deux ans la mise en œuvre de ces divers programmes. Il a constaté combien il est difficile parfois de satisfaire aux justes demandes des pays sous-développés avec les seules ressources fournies par les pays économiquement évolués. Nous avons vu, d'autre part, comment une préparation minutieuse permet de mettre en œuvre un programme conçu de façon à produire les meilleurs résultats. Nous avons un bon exemple de collaboration internationale dans le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, qui a pour objet de répondre à un des plus importants besoins des pays sous-développés: celui d'acquérir une connaissance pratique des arts mécaniques et de la haute technique que suppose la création d'une économie moderne. En dehors de l'économique, soit dans les domaines humanitaire et social, l'ONU est en train de tisser tout un réseau d'accords qui pourront contribuer sensiblement à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales que nous tenons pour acquises au Canada mais dont une bonne partie de l'humanité ne jouit pas encore.

L'ONU présente les mêmes lacunes que tous les organismes représentatifs de notre monde imparfait. Elle est une image de ce que nous sommes aujourd'hui; ses conseils reproduisent les conflits et les courants contraires qui caractérisent le XX^e siècle. En revanche, elle permet d'atténuer ces luttes et ces tensions qui atteindraient peut-être sans elle le point de rupture. Nous devrions faire plus d'efforts pour augmenter l'autorité morale de l'ONU afin que les forces contraires qui s'y affrontent perdent toute influence. Cette attitude est un élément essentiel de la politique étrangère du Canada. Nous nous proposons de nous employer énergiquement comme par le passé à créer au sein de l'ONU une atmosphère qui permette à tous les peuples de la terre de vivre en paix. Le peuple canadien le mérite et ne saurait aspirer à moins.

CORRIGENDUM

Un article relatif au Cachemire, paru dans le numéro de mars 1957 d'*Affaires Extérieures* (pages 102 et 103), renfermait le passage suivant: "Le 26 janvier, fête de la République dans l'Inde, le premier ministre de ce pays, M. Nehru, a annoncé l'accession formelle du Cachemire à l'Union indienne."

L'article aurait dû dire plutôt: "Le 26 janvier, fête de la République dans l'Inde, l'Assemblée constituante de Jammu et Cachemire, qui représentait les parties de l'État se trouvant du côté indien de la ligne de trêve des Nations Unies, s'est dissoute. Le même jour, la constitution adoptée par cette Assemblée est entrée en vigueur, définissant les "relations existantes de l'État avec l'Union indienne en tant que partie intégrante de celle-ci". Cette constitution est fondée sur l'Instrument d'accession signé en octobre 1947 par le maharadjah du Cachemire."

Le ministère des Affaires extérieures regrette vivement tout malentendu qu'aura pu faire naître cette erreur commise par inadvertance.

La Division du Commonwealth.